



Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire !

ORDRE DU JOUR

Le 20 mai 2015 – Lamanon

9h00 – 15h30

Objectifs : Inscrire la forêt dans son territoire et en faire un atout pour sa commune ● Identifier la place et le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de son gestionnaire ONF ● Identifier l'aménagement forestier comme le document cadre garant de la gestion durable ● S'appuyer sur le réseau des Communes forestières ● Identifier les acteurs du paysage institutionnel forestier et leurs rôles

09h00 – 09h30 : Accueil et Présentation de la formation

Intervenants : Roland Darrouzes, Maire de la commune de Lamanon, Christian Delavet, Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône, Laurent Geslin et Michel Moucadel Co-Présidents de la Commission patrimoine naturel, Eric Blot Directeur du PNR des Alpilles, Isabelle Desmartin, Directrice adjointe des Communes forestières

09h30 – 09h45 : Chiffres clés de la forêt des Bouches du Rhône

- Ressources forestières, valorisation du bois, risques en forêt...
- Inscrire la forêt dans son territoire

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

09h45 – 10h00 : Qu'apporte l'espace forestier sur votre territoire ?

- Contexte/ Echanges / retours d'expérience

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières, Jonathan Baudel, chargé de mission PNR Alpilles

10h00 – 10h35 : Rôles et responsabilités de l'élu vis-à-vis de la forêt

- Propriétaires forestiers, aménageur du territoire, prescripteur et maître d'ouvrage de bâtiments publics
- Maître d'ouvrage de bâtiments publics : construction bois, chaufferies bois

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

10h35 - 11h05: Les acteurs de la filière forêt-bois

- Identifier les acteurs du paysage institutionnel forestiers et leurs rôles
- Présentation du schéma dynamique des acteurs : rôles et articulation

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

- PAUSE - 10 min

11h15 – 12h00 : **Le Régime forestier**

- Qu'est-ce que le Régime forestier ?
- Connaître le contrat Etat-ONF-Communes forestières 2012-2016
- Connaître les responsabilités des élus et de l'ONF en matière de forêt
- Maîtriser les rôles et obligation du Maire à propos de l'aménagement des forêts communales, savoir s'appuyer sur la charte de la forêt communale

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières et Sébastien Bataille, Chef de projet aménagement de l'agence Bouches-du-Rhône/Vaucluse à l'Office national des forêts

–PAUSE REPAS–

13h30 – 13h45 : **Comment définir les objectifs de gestion forestière qui répondent attentes de la commune**

- Orienter ses choix dans un objectif de production de bois, de protection des milieux et contre le risque incendie, d'accueil du public

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières et Sébastien Bataille, Chef de projet aménagement à l'Office national des forêts

13h45 – 14h05 : **Le document d'aménagement : outil de pilotage des élus**

- Composition et enjeux du document d'aménagement
- Place de l' élu dans son élaboration et sa mise en œuvre

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières et Sébastien Bataille, Chef de projet aménagement à l'Office national des forêts

14h05 – 14h20 : **Inscrire la gestion de la forêt communale dans une dynamique territoriale**

- Faire le lien entre l'aménagement forestier et les orientations stratégiques du territoire

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

14h20 – 14h50 : **La politique forestière territoriale**

- Appréhender les principales politiques forestières territoriales et savoir en utiliser les outils
- Présentation de l'outil Charte forestière de territoire (CFT)

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières et échange

14h50 – 15h00 : **Le réseau des communes forestières**

- Une organisation au service des élus et de leurs projets

Intervenant : Isabelle Desmartin, Directrice adjointe des Communes forestières

15h00 – 15h20 : **Echanges / débats**

15h20 – 15h30 : **Clôture de la formation**

Ordre du Jour –Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire ! – 20/05/2015 à Lamanon



Formation financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandé.

Pour les communes non adhérentes : participation financière de 50 euros.

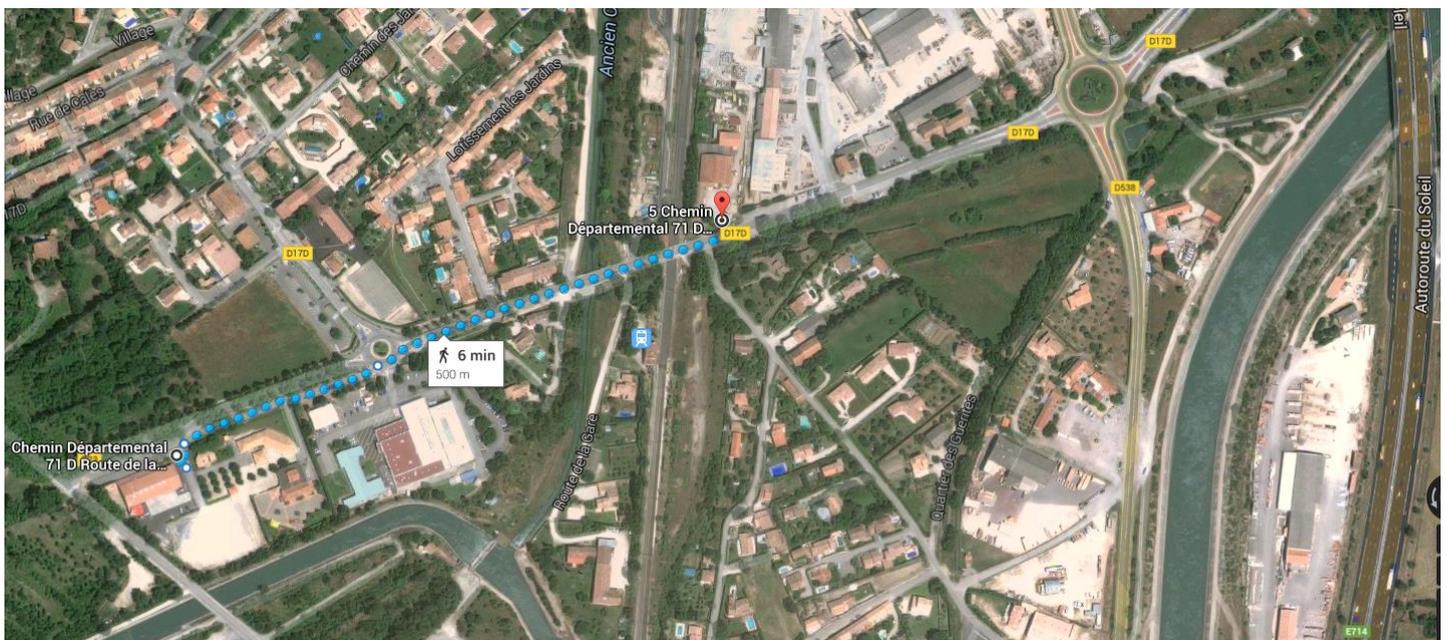
Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

L'association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône prend en charge le repas du midi pour ses adhérents.

LIEU DE LA FORMATION

Maison du temps libre – Lamanon

Chemin Départemental 71 D, route de la Provence, 13113 Lamanon



Ordre du Jour –Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire ! – 20/05/2015 à Lamanon



Formation financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Formation Premières approches

Mercredi 20 mai 2015 – 9h/15h30
A la Maison du temps libre à Lamanon

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **20 mai 2015**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation par e-mail aux coordonnées ci-dessous ou par fax au **04 42 51 03 88***